

COMMUNE DE SAINT-CARNE



COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 5 Octobre 2022

Le mercredi 5 octobre 2022 à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Ronan TRELLU, Maire.

Date de la convocation : 29/09/2022

Membres en exercice : 12 Présents : 11 Pouvoirs : 1

Présents : M. Ronan TRELLU, M. Alain HOUEL, Mme Liliane SIMON, Mme Nathalie GUÉRIN, M. Fabien ROUFFIGNAC, Mme Anne-Sophie LEROUX, Mme Virginie FAUCARD, M. Jérôme RICARD, Mme Carmen VOLANTIN, M. Jean-Marc ROUXEL, Xavier LE CUDENNEC,

Absents excusés : Mme Nathalie ERMEL (pouvoir à Alain HOUEL)

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Nathalie GUÉRIN

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2022.

Ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- **Ecole – Examen devis rideaux pour salle de motricité**
- **Signalétique façade mairie : devis Atelier Gauthier**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription à l'ordre du jour de ces 2 points.

ORDRE DU JOUR :

- **FINANCES**
 - o Taxe Aménagement Zone Artisanale
 - o Tarifs garderie périscolaire : prise en compte du quotient familial
 - o Tarifs location foyer foot à un club de sport
 - o Devis d'accompagnement de l'ADAC pour le dossier étude urbaine et le dossier sécurité de l'entrée de ville.

- **TRAVAUX/ ACQUISITION**
 - o Travaux des entreprises et des agents
 - o Restaurant scolaire – Marché à Procédure Adaptée - Marchés des 14 lots de travaux- Choix des entreprises
 - o Eclairage Public – Sobriété énergétique
 - o **Ecole – Examen devis rideaux pour salle de motricité**
 - o **Signalétique façade mairie : devis Atelier Gauthier**

- **ECOLE/PERISCOLAIRE**
 - o Retour Commission Périscolaire-Ecole-Cantine du 22/09/2022

- **VIVRE ENSEMBLE**
 - o Repas des Aînés
 - o Mandat spécial à une Adjointe pour un déplacement à Paris dans le cadre du Congrès des Maires.

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**
 - o Date commission finances
 - o Dinan Agglomération : Rapport d'activités et de développement durable 2021

FINANCES

1) Taxe Aménagement Zone Artisanale

Dinan Agglomération a validé, lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2021, son Pacte Fiscal et Financier Solidaire.

Lors des échanges sur le Pacte Fiscal, le sujet du reversement de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes sur les zones d'activités communautaires avait été reporté à l'année 2022.

La Loi de Finances 2022 a par ailleurs instauré un reversement obligatoire d'une quote-part de la taxe d'aménagement perçue par les communes aux intercommunalités.

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération du 18/07/2022 a décidé d'instaurer un taux minimum de 2% sur les zones d'activités économiques communautaires qui sera reversé à l'agglomération.

Les communes peuvent, si elles le souhaitent, instaurer un taux supérieur à 2%. Le produit complémentaire sera alors conservé par la commune.

Le Conseil Municipal de Saint-Carné avait déjà délibéré le 04 novembre 2021 en instaurant un taux de TA à 3.5% sur la zone d'activités communautaires du Guinefort (taux initiaux à 1.5%).

Afin de ne pas perdre de la taxe d'aménagement, M. le Maire propose de fixer le taux de la TA sur la zone d'activités communautaires du Guinefort à 3.5%, pour une application du nouveau taux au 1^{er} janvier 2023.

Les reversements seront réalisés sur les permis de construire accordés à compter du 1^{er} janvier 2023.

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement de la zone artisanale de Saint-Carné à 3.5% à compter du 01/01/2023 pour les parcelles situées en zone 1AUy2 et Uy2 :**

Parcelles A 550, A 549, A 760, A765, A 759, A 758, A 1120, A 1121, A 702, A 701, A 962, A 969, A 968, A 967, A 964, A 965, A 821, A 767, A 744, A 740, A 737, A 902, A 966, A 899, A 894, A 903, A 898, A 897, A 739, A 745, A 746, A 1016, A 706 et A 709.

2) Tarifs garderie périscolaire : prise en compte du quotient familial

La garderie du matin et du soir sur le site de l'école en période scolaire est déclarée auprès de la Caisses d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor en ALSH Périscolaire auprès de la Caisse d'allocations familiales.

La CAF verse chaque année à la commune une subvention au titre de la prestation de service concernant l'équipement de l'ALSH de Saint-Carné.

Dans le cadre de sa politique de maîtrise des risques en action sociale, la CAF 22 a diligenté un contrôle, le 30/06/2022, auprès de la commune.

Parmi les actions à mettre en œuvre par la commune, la CAF demande, pour améliorer l'accès au service pour toutes les familles, la mise en place d'une tarification modulée.

- M. le Maire propose d'acter une tarification de la garderie périscolaire basée sur le quotient familial.
- Une proposition de tarification sera proposée en décembre 2022 pour une application à compter du 1^{er} janvier 2023.

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'acter le principe d'une tarification de la garderie du matin et du soir basée sur le quotient familial des familles.**

- DIT que des propositions de tarifs seront faites en décembre 2022 pour une application en janvier 2023.

3) Tarifs location foyer foot à une association extérieure à la commune

M. le Maire propose de fixer un tarif pour la location du foyer foot par une association extérieure à la commune 1 fois par semaine à 250€/an.

✓ Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :


- DECIDE de fixer à 250€/an le prix d'une location du foyer foot par une association extérieure à la commune 1 fois par semaine.

4) Devis d'accompagnement de l'ADAC pour le dossier étude urbaine et le dossier sécurité de l'entrée de ville.


M. le maire présente le rapport de l'ADAC sur l'étude d'aménagement et d'urbanisme pré-opérationnelle pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du bourg et la sécurisation des entrées de bourg :





Présentation :



Commune de SAINT CARNE
1 051 habitants (2019) –
située sur le territoire de
Dinan Agglomération



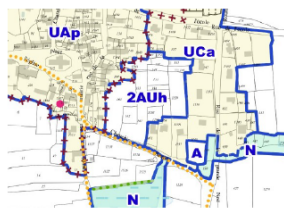




Un secteur de projets situé en centre bourg à proximité de la mairie et de l'église et en frontage direct au sud avec la rue Chauchix Semel.

2

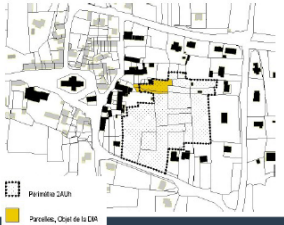
INTRODUCTION / CONTEXTE



La commune de Saint Carné souhaite ouvrir à l'urbanisation un secteur projet actuellement classé en 2AUh au PLUi de Dinan Agglomération.

Compte tenu de l'attractivité résidentielle de Saint Carné, la commune souhaite porter une nouvelle opération d'habitats qui concilie les enjeux de densité et de cadre de vie associé à des enjeux environnementaux et de sécurité d'une entrée de ville.

23 logements sont ainsi envisagés avec une part à réserver pour des logements sociaux.

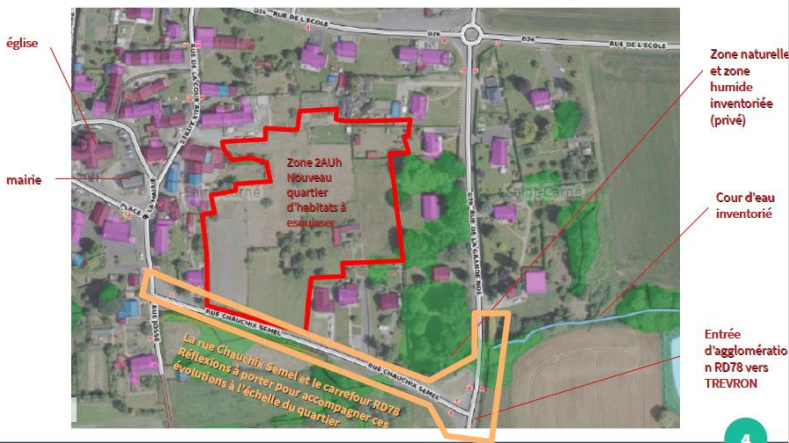


Une partie du site projet à déjà fait l'objet d'une DIA (712 m²), le reste de la surface (10 860 m²) reste encore sous maîtrise foncière privée et sera à négocier par la commune.

Pour justifier de l'ouverture de la zone en 1AUh au regard d'une stratégie de développement globale et compte tenu des premiers enjeux identifiés, la commune souhaite à présent disposer d'une étude spécifique permettant d'arrêter les caractéristiques précises de développement de ce secteur à aménager.

3

LE PERIMETRE DE PROJET : Le quartier « 2AU », la rue et l'entrée de ville



4

ENJEUX DE DENSIFICATION ET DE CADRE DE VIE

En s'appuyant sur les premières études d'opportunité réalisées par le CAUE pour justifier de la DIA :



6_PROPOSITION

PROPOSITION : 23 logements soit 20 lgts / Ha

Assoler:

= Logements sociaux, en accession x13

= Lots libres x10

3.

4. Stationnements communs

5. Abri de jardin pour les logements sociaux séparant les terrasses (préservation de l'intimité)

6. Accès voiture à la parcelle pour les lots libres

7. Jardin public sur parcelle DIA « passage partagé » vers cour du bourg avec préau

8. Travailler des implantations sur rue, orientation Sud, reprenant la spécificité du bourg ancien, en mitoyenneté pour éviter la maison « à la parcelle »

9. Favoriser le cheminement doux et traversées du Nord au Sud et d'Est en Ouest

10. Voletie partagée, sans trottoirs, ni bordures.

11. Tenir compte du développement des arbres pour les implantations.

REMARQUES:

Les propositions sont établies à partir de fond de plan de cadastre.

Les propositions sont donc sous réserve d'un relevé de géomètre pour les limites parcellaires et cotes de niveaux.

6

ENJEUX DE SECURITE ROUTIERE



Une entrée d'agglomération RD78 route de Trévron située à proximité du site de projet.

Le carrefour RD78 avec la rue Chauchix Semel ne remplissant pas son rôle de carrefour « événement » d'entrée dans le bourg. Des surlargeur revêtues, des emprises foncières confortables, des vitesses d'arrivées excessives de la part des automobilistes arrivant depuis Trévron.



A l'inverse, la rue Chauchix Semel, sur laquelle l'accès au projet est identifié, est beaucoup plus intimiste et naturelle.

Une réflexion est cependant nécessaire sur cet axe pour accompagner les évolutions du quartier, sans toutefois dénaturer le caractère simple et naturel des lieux.

Une opportunité de s'appuyer sur la zone humide et le cour d'eau pour renforcer l'effet porte d'entrée.

8

OBJECTIFS

L'un des enjeux de cette étude est d'aider la commune à définir les caractéristiques précises de développement de cette zone et de ses abords au regard d'une stratégie de développement globale permettant de justifier le passage en 1AU.

Les aménagements proposés devront être pensés comme le développement d'un nouveau quartier avec des points d'accroches forts à l'existant et avec une urbanisation qui structure le lien social. Ils intégreront les liaisons douces connectées avec le centre bourg. Le nombre et la taille des lots permettront de privilégier la mitoyenneté et les enjeux de densité avec le positionnement d'un ou plusieurs petits collectifs.

Les questions :

- techniques des raccordements aux réseaux avec la présence de plusieurs points bas sur le site,
- de sécurité routières au niveau de l'entrée de ville
- d'environnement avec la présence de zones humides et des souhaits d'une gestion intégrée des eaux pluviales
- de paysages avec une topographie marquée et les vues sur les coteaux

devront être particulièrement approfondies par l'équipe

9

MISSION

Après les premières phases d'analyse du site et d'approfondissement des ambitions communales avec les partenaires, le bureau d'études retenu proposera différents scénarii d'aménagements contrastés mettant en avant les avantages et inconvénients de chacun d'eux.

Une fois le scénario choisi, celui-ci sera développé jusqu'à l'APS et devra préciser les différentes composantes qui le caractérise.

Enfin, le bureau d'étude devra donner les éléments en termes de coûts et de phasages possibles en fonction de la gestion du foncier. Il devra lister les solutions envisageables pour permettre à la commune d'acquérir le foncier. Il précisera aussi les contradictions avec la réglementation en vigueur.

Un accompagnement fort est également attendu dans les échanges avec les différents acteurs et partenaires afin d'identifier les potentialités, les besoins, les limites et les freins à la réalisation de certaines composantes du projet.

10

PRINCIPAUX ACTEURS IDENTIFIES

Comité de pilotage :
- le maire et un comité d'élus
- Dinan Agglomération

Autres acteurs (liste non exhaustive)
- CAUE
- concessionnaires de réseaux
- Services environnements



Une démarche de concertation à initier sur l'ensemble de cette étude avec les acteurs mis en avant.

Une démarche à proposer et à développer par les candidats à l'appui de son offre technique

11

DEROULE DES ETUDES ET CALENDRIER

Il s'agit d'une étude pré-opérationnelle sans phases opérationnelles de travaux.

Le déroulé des études est envisagé en 3 grandes Phases :

PHASE 1 – Diagnostic / état des lieux / identification et approfondissement des ambitions communales

PHASE 2 – Proposition de scénarii contrastés

Phase 3 – Développement du scénario retenu (APS) et programme d'intervention

Calendrier prévisionnel :

Validation du programme et de la procédure par le comité de pilotage : octobre 2022

Lancement de la procédure de recrutement : octobre / novembre 2022

Notification du cabinet retenu et réunion de lancement : avant le fin d'année 2022

Durée des études : 6 à 8 mois environ

12

DEROULE DES ETUDES ET CALENDRIER

Il s'agit d'une étude pré-opérationnelle sans phases opérationnelles de travaux.

Le déroulé des études est envisagé en 3 grandes Phases :

PHASE 1 – Diagnostic / état des lieux / identification et approfondissement des ambitions communales

PHASE 2 – Proposition de scénarii contrastés

Phase 3 – Développement du scénario retenu (APS) et programme d'intervention

Calendrier prévisionnel :

Validation du programme et de la procédure par le comité de pilotage : octobre 2022

Lancement de la procédure de recrutement : octobre / novembre 2022

Notification du cabinet retenu et réunion de lancement : avant le fin d'année 2022

Durée des études : 6 à 8 mois environ

12

➤ **DEVIS PROPOSÉS PAR L'ADAC :**

Dénomination du projet	Réalisation d'une étude urbaine dans le bourg		
Date d'émission du devis	12/09/22		
Pôle	Voirie		
Numéro du dossier	2571		
Numéro du devis	1		
Émis par	Florence Hamel		
Contact ADAC	Julien Filoche		
Durée de validité de la proposition	6 mois		

Prestation	Prix forfaitaire HT	TVA (20%)	TOTAL TTC
Etudes techniques spécifiques sur devis 3 jours 360,00 € 100%	1 080,00 €	216,00 €	1 296,00 €
	Total HT :	1 080,00 €	
	TVA :	216,00 €	
	Total TTC :	1 296,00 €	

Dénomination du projet	Sécurité de l'entrée d'agglomération RD 78		
Date d'émission du devis	12/09/22		
Pôle	Voirie		
Numéro du dossier	2572		
Numéro du devis	1		
Émis par	Florence Hamel		
Contact ADAC	Julien Filoche		
Durée de validité de la proposition	6 mois		

Prestation	Prix forfaitaire HT	TVA (20%)	TOTAL TTC
Etude de faisabilité V11 360,00 € 100%	360,00 €	72,00 €	432,00 €
	Total HT :	360,00 €	
	TVA :	72,00 €	
	Total TTC :	432,00 €	

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les 2 devis proposés par l'ADAC :
 - un devis pour la réalisation d'un cahier des charges pour une consultation pour la réalisation d'une étude urbaine dans le bourg à 1 296.00€ TTC.
 - un devis pour la réalisation d'un cahier des charges pour une consultation pour une étude de faisabilité sur la sécurité de l'entrée d'agglomération RD 78 à 432.00 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer les devis correspondants.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Travaux des entreprises et des agents

Travaux des agents techniques :

Préparation des endroits inaugurés au mois de septembre 2022.

Les employés ont réalisé l'entretien et la pose du panneau « Placis Christian ROBERT »

Pose de poteaux de bois le long de la liaison douce – 12 poteaux –

Mise en place des barrières chicane au Chemin de la Pruneraie (suite au courrier de M. AULAGNIER) fabriquées par le service technique.

Nettoyage des rues du bourg

Remplacement du panneau de la tyrolienne au Bois du Tertre.

Travaux des entreprises :

L'entreprise Miroiterie du Guinefort a changé la porte de la mairie et la porte et fenêtres de la bibliothèque.

L'APAVE a contrôlé les structures de jeux et le parcours sportif.

2) Restaurant scolaire – Marché à Procédure Adaptée - Marchés des 14 lots de travaux- Choix des entreprises

M. le Maire, informe les Conseillers Municipaux que la publication de l'Avis d'Appel à la Concurrence pour le marché public de travaux pour la construction du restaurant scolaire a été réalisée sur le site E-Mégalis le 1^{er} juillet 2022 et publié dans un journal d'annonces légales dans le Ouest France édition Bretagne.

La date de limite de remise des offres était le 05 septembre 2022 à 12h00.

48 offres ont été remises et analysées par l'architecte Raphaël COLAS de Lamballe, le cabinet de Maitrise d'œuvre.

La commission des marchés publics réunie le 04/10/2022 a examiné le rapport d'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre.

Les critères pris en compte pour l'attribution du marché sont :

- 1- Le prix des prestations : 60%
- 2- La valeur technique de l'offre : 40 %

Voici la synthèse des offres retenues pour les 14 lots de travaux :

LOT	Corps d'état	Estimation Maîtrise d'oeuvre € HT	Entreprises retenues	Montant de l'offre retenue en € HT (BASE)
1	Terrassement - VRD	72 000,00 €	PAILLARDON TP	93 068,00 €
2	Gros Œuvre	310 000,00 €	EURL GOBIN	343 127,85 €
3	Charpente bois – Bardage Bois	50 000,00 €	TURMEL France	41 154,35 €
4	Couverture - Etanchéité	90 000,00 €	DUVAL ETANCHEITE	138 000,00 €
5	Menuiseries extérieures	70 000,00 €	MIROITERIE GUINEFORT	68 505,80 €
6	Menuiseries intérieures	75 000,00 €	ETS MARTIN	82 007,95 €
7	Cloisons - Doublage	85 000,00 €	ACI	88 481,61 €
8	Revêtements de sols - Faïence - Sol Souple	120 000,00 €	CRA	149 053,10 €
9	Peinture	12 000,00 €	ARMOR PEINTURE	21 800,84 €
10	Faux Plafond	17 000,00 €	MANIVEL	15 376,00 €
11	Serrurerie	20 000,00 €	LH METAL	33 664,00 €
12	Cuisine	237 000,00 €	SBCP	209 010,96 €
13	Electricité	91 000,00 €	AM ELEC	97 500,40 €
14	Plomberie - Chauffage - Ventilation	206 000,00 €	EREO	226 373,17 €
	TOTAL ESTIMATION	1 455 000,00 €	MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION	1 607 124,03 €

rappel surface plancher

546,00

rappel surface préau / auvent

103,00

rappel surface coursive restaurant

98,00

Coût HT au m²

2 943,45 €

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'avis de la commission des marchés publics du 4 octobre 2022,

- **DECIDE** d'attribuer les marchés comme suit :
- **LOT 1 – Terrassement- VRD- Entreprise PAILLARDON** pour un montant HT de 93 068.00€
- **LOT 2 – Gros œuvre – EURL GOBIN** pour un montant HT de 343 127.85€
- **LOT 3 – Charpente Bois-Bardage Bois – TURMEL FRANCE** pour un montant HT de 41 154.35€
- **LOT 4 – Couverture- Etanchéité – DUVAL ETANCHEITE** pour un montant HT de 138 000.00€
- **LOT 5 – Menuiseries extérieures – MIROITERIE DU GUINEFORT** pour un montant HT de 68 505.80€
- **LOT 6 – Menuiseries intérieures– ETS MARTIN** pour un montant HT de 82 007.95€
- **LOT 7 – Cloisons -Doublage – ACI** pour un montant HT de 88 481.61€
- **LOT 8– Revêtements de sol- Faïences – Sol Souple – CRA** pour un montant HT de 149 053.10€
- **LOT 9 – Peinture – ARMOR PEINTURE** pour un montant HT de 21 800.84€
- **LOT 10 – Faux Plafonds – MANIVEL** pour un montant HT de 15 376.00€
- **LOT 11 – Serrurerie – LH METAL** pour un montant HT de 33 664.00€
- **LOT 12 – Cuisine – SBCP** pour un montant HT de 209 010.96€
- **LOT 13 – Electricité – AM ELEC** pour un montant HT de 97 500.40€
- **LOT 14– Plomberie Chauffage Ventilation – EREO** pour un montant HT de 226 373.17€
- **AUTORISE** le maire à signer les marchés des entreprises retenues et tous documents se rapportant à cette affaire.

3) Eclairage Public – Sobriété énergétique

Afin d'atteindre un objectif de sobriété énergétique, M. le Maire propose de réduire la durée de l'éclairage public.

Il est proposé :

- Le matin : d'allumer à 6h45
- Le soir : d'éteindre à 20h45

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de diminuer la durée de l'éclairage public à compter du 07 octobre 2022 ainsi :
- **Le matin : allumage à 6h45**
- **Le soir : extinction à 20h45**

4) Ecole – Examen devis rideaux pour salle de motricité

- Dortoir des tout-petits : 17 enfants + 2 arrivés en janvier
- Mezzanine : 5 enfants
- Salle de Motricité : 10 enfants

Pas de rideaux à la salle de motricité qui sert également de salle de sieste.

- Devis d'Espace Revêtement de Dinan pour la fourniture de rideaux à la salle de motricité :
- 1 780 € HT soit 2 136.32 € TTC

✓ **Décision :**

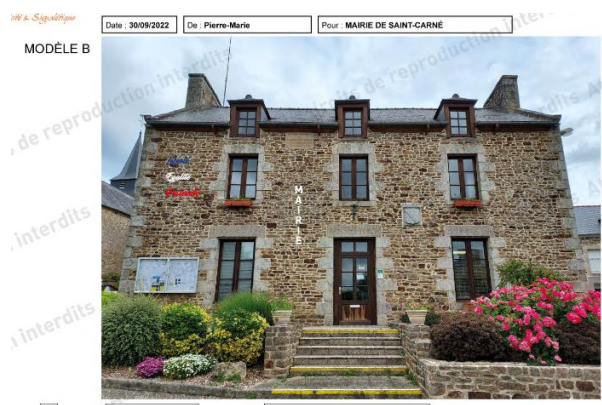
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer le devis d'Espace Revêtements de Dinan pour un montant HT de 1 780.00€.

5) Signalétique façade mairie : devis Atelier Gauthier

M. le Maire présente plusieurs projets de signalétique pour la façade de la mairie proposés par l'Atelier Gauthier de Taden .

Le prix serait de 1 362.60€ TTC



✓ Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de demander d'autres projets à plusieurs entreprises.

ECOLE/PERISCOLAIRE

1) Retours sur la commission Périscolaire/Ecole/Cantine du 22/09/2022.

Mme Nathalie GUERIN, Adjointe au Maire, présent le Compte-rendu de la Commission Périscolaire/Ecole/Cantine du 22/09/2022 :

Présents : Liliane Simon, Carmen Volantin, Anne-Sophie Leroux, Nathalie Guérin, Thyphène et Anne-Hélène.

Ordre du jour : retours sur la rentrée, besoins urgent, retour des différents contrôles du périscolaire.

Retours sur la rentrée : réunion avec les agents fin août, un rappel a été fait sur les grandes lignes de l'année (travailler l'autonomie en vue du self, les « mots magiques »/respect/politesse, le rôle de co-

éducateur...). Il a été décidé d'adresser un courrier à un agent pour rappeler les attentes de la collectivité.

Besoins urgent : L'effectif du pôle maternel a augmenté, beaucoup de « petits » font la sieste. Les espaces dédiés sont bien occupés. La question d'aménager la salle de motricité de rideaux occultants est soulevée pour offrir un cadre reposant et une prestation de qualité (devis rideaux fait).

D'autres thèmes ont été évoqués et seront étudiés lors des prochaines commissions.

Les différents contrôles : application du quotient familial pour la tarification de la garderie comme déjà mis en place pour la restauration scolaire, le rappel des normes en termes d'accueil (matériel, m2...). Subvention CAF 5058 € et un bonus de 1369 €/an.

- VIVRE ENSEMBLE

1) Repas des Aînés

2) Mandat spécial à une Adjointe pour un déplacement à Paris dans le cadre du Congrès des Maires – Remboursement frais de remplacement et frais d'hébergement.

Mme Nathalie GUERIN, troisième adjointe, participera au congrès des maires à Paris, les 22, 23 et 24 novembre 2022.

Il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales de mandater la troisième adjointe de participer à cet événement et de prendre en charge les frais occasionnés par ce déplacement sur la base des frais kilométriques de la fonction publique territoriale.

Mme Nathalie GUERIN ne participe pas au vote.

- **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **MANDATE** la Troisième Adjointe à participer au congrès des maires à Paris les 22, 23 et 24 novembre 2022.
- **AUTORISE** la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement sur la base du tarif kilométrique de la fonction publique.

QUESTIONNES ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Date commission finances

Jeudi 20 octobre 2022 à 17h00.

2) Dinan Agglomération : Rapport d'activités et de développement durable 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport d'activités et de développement durable 2021 par M. le Maire,

- **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le rapport d'activités et de développement durable 2021 de Dinan Agglomération.**

Fin du Conseil Municipal à : 22h50

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 02 Novembre 2022 à 20h30.